

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 26 août 2021, il sera procédé, **pour une durée de 32 jours, du mardi 28 septembre au vendredi 29 octobre 2021 inclus**, sur le territoire de la commune de Varennes-Changy à une enquête publique unique relative à :

- la demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Varennes-Changy,
- la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Varennes-Changy,

Le commissaire enquêteur, nommé par le Président du Tribunal administratif est M. Michel BADAIRE, retraité de l'EDF.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- **sur le site internet :** www.loiret.gouv.fr rubrique publications – enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale – aménagement et urbanisme – enquêtes publiques en cours.

- **sur support papier et numérique :**

En mairie de Varennes-Changy (siège de l'enquête) :

Le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 30 à 17 h 30,

Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Fermeture le mercredi.

- **sur support papier :**

Au siège de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais :

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Fermeture le samedi

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, disponible en mairie de Varennes-Changy et au siège de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Varennes-Changy (15 rue de Nogent - 45290 VARENNES-CHANGY), siège de l'enquête, ou à l'adresse électronique suivante :

pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr à l'attention du commissaire-enquêteur en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site internet des services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr).

Pour les personnes qui ne souhaiteraient pas se déplacer, un registre d'enquête dématérialisé est mis en place sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/varennes-changy>

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse suivante :

varennes-changy@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Varennes-Changy lors de permanences :

- le mardi 28 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 14 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 29 octobre 2021 de 15 h 30 à 17 h 30.

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Loiret (Direction de la citoyenneté et de la légalité – Bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique), en mairie de Varennes-Changy, au siège de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret à réception pendant un an.

Au terme de la procédure, la Préfète est l'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire.

La Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais est compétente pour adopter la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Varennes-Changy.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Société Centrale Photovoltaïque de Varennes-Changy chez EDF Renouvelables France

Cœur Défense – Tour B

100 Esplanade du Général de Gaulle

92932 Paris La Défense Cedex

Courriel : alexandre.margain@edf-re.fr

Tel : 01 40 90 57 65